

Acte classé

2024-74

1 2 3 4 5 6
En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour
Préfecture AR reçu > Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-11T15-58-03.01 (MI252281624)

Identifiant unique de l'acte : 062-216206284-20240410-2024-74-AI (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 2024-74 Arrêté de délégation de fonctions et de signature
CARON Jérôme

Date de décision : 10/04/2024



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.2. Délégation du maire/président aux adjoints/autres conseillers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-74 Arrêté de délégation de fonctions et de signatures CARON Jérôme.PDF

Multicanal : Non

Annuler		
Préparé	Date 10/04/24 à 11:36	Par <u>VALIN Virginie</u>
Demande de signature	Date 10/04/24 à 11:36	Par <u>VALIN Virginie</u>
Signé	Date 11/04/24 à 15:00	Par <u>ROGER Alain</u>
Transmis	Date 11/04/24 à 15:58	Par <u>VALIN Virginie</u>
Accusé de réception	Date 11/04/24 à 16:04	
Classé	Date 15/04/24 à 11:17	Par <u>VALIN Virginie</u>

Publication le : 15/04/2024

Extrait le : 15/04/2024

ARRÊTE DU MAIRE

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

Monsieur CARON Jérôme

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTE 2024/36

Nous, **Alain ROGER**, Maire de Noyelles-sous-Lens,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2024 fixant à huit le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection d'un adjoint supplémentaire en date du 21 février 2024,
Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'institution, il convient de donner délégation à Monsieur Jérôme CARON,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Jérôme CARON est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants : travaux et marchés publics.

Il assumera les fonctions suivantes :

- étude, élaboration et suivi des dossiers relatifs aux travaux et marchés publics.

ARTICLE 2 :

Cette délégation entraîne délégation de signature de documents.

La signature par Monsieur Jérôme CARON des pièces et courriers liés aux affaires concernant les travaux et marchés publics devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ».

De plus, Monsieur Jérôme CARON signera :

- les pièces et courriers liés à l'activité des services techniques,
- les bons de commande inférieurs à 1 000 €.

ARTICLE 3 :

Le Maire de la Commune de Noyelles-sous-Lens, le Directeur Général des Services, et la Trésorière de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Le présent arrêté sera soumis au visa de Monsieur le Sous-Préfet de Lens.

Fait et arrêté à Noyelles-sous-Lens,
Le 22 février 2024

Accusé de réception en préfecture
062-216206284-20240410-2024-74-A1
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024
Le Maire,
A.ROGER